

Viens contribuer à ma réussite !



Mécanicien de machine fixe

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

📍 550 53e Avenue, Montréal, Québec H1A 2T7

👤 1 Poste disponible

📅 Expire à l'externe le : 28 février 2025

DESCRIPTION DU POSTE

Faites carrière au CSSPI !

Rejoignez-vous à l'équipe du personnel de soutien qui est formé de 3500 employés dynamiques qui soutiennent quotidiennement la réussite des élèves de la Pointe-de-l'Île.

[Cliquez ici pour visionner les témoignages de nos employés de soutien](#)

LIEU DE TRAVAIL

L'employé sera appelé à travailler dans les écoles et/ou les centres de formation aux adultes du CSSPI.

À PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) est actuellement à la recherche d'un mécanicien de machine fixe pour un poste régulier à temps plein de jour.

TYPE D'EMPLOI

Poste régulier à temps complet de jour

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Le plus rapidement possible

RÉMUNÉRATION

Classe 1: Rémunération de **29,24\$ de l'heure**, selon la convention collective en vigueur, de plus une **prime d'attraction et de rétention de 15% est applicable**

Classe 2: Rémunération de **28.16\$ de l'heure**, selon la convention collective en vigueur, de plus une **prime d'attraction et de rétention de 15% est applicable**

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à se charger du fonctionnement d'une installation de chauffage et de moteurs à vapeur régie par la loi.

Cette classe d'emploi comprend également la personne salariée qui, en plus, exerce les fonctions ci-dessus, en rapport avec des appareils frigorifiques régie par la loi.

Attributions caractéristiques

 Type d'emploi :
Poste régulier / Temps plein

 Quarts de travail :
Jour

 Heures de travail :
38.75 h/sem.

 Emplacement
Sur les lieux du travail

 Salaire :
\$30.05 CAD Taux horaire

 Syndiqué :
Oui

Documents requis

- CV
- Carte de compétence

Documents facultatifs

- Lettre de motivation
- Permis de travail
- Permis de conduire
- Relevé de notes
- Évaluation comparative des diplômes

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue les travaux requis pour se conformer à la loi et aux règlements s'appliquant aux appareils dont elle a la charge.

Au besoin, elle peut effectuer certains travaux tels que les changements de filtres, de courroies ou de toute autre pièce défectueuse des systèmes de chauffage, de réfrigération ou de ventilation; elle effectue l'entretien, la lubrification et les réparations nécessaires.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, elle peut être appelée à coordonner le travail du personnel de soutien, à collaborer à son entraînement, à répartir le travail et à en vérifier l'exécution.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Posséder les qualifications légales appropriées soit classe 1 ou classe 2 aux installations dont le titulaire aura la charge;
- Diplôme d'étude professionnelles Mécanique de machines fixes exigé;
- Carte de compagnon.

Autres exigences particulières

- Capacité physique requises pour effectuer la tâche;
- Permis de conduire valide;
- Posséder un véhicule car la personne salariée aura à l'utiliser dans le cadre de ses fonctions.

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le Centre de services scolaire applique la politique d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes des groupes visés, dont les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les minorités visibles.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSPI d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

AVANTAGES



Programme d'aide aux employés et aux familles (PAEF)



7 jours de maladie et 3 jours de force majeure



17 journées fériées qui inclue une période de congés de deux semaines pendant les Fêtes



Programme complet d'assurance (vie, salaire, médicament et voyage)